

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 21 octobre 2024
N° CP-2024-8-6-3
N° applicatif 10489

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

Service consulté

Direction des Affaires juridiques

SOUTIEN À LA POLITIQUE CASTRALE - CONVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET INTERREG "CHATEAUX ET LEGENDES-BURGEN UND LEGENDEN" POUR DE LA SIGNALÉTIQUE TRANSFRONTALIÈRE.

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace mène une politique de préservation et de valorisation du patrimoine des châteaux forts, porteur de l'identité alsacienne et rhénane et de l'attractivité du territoire.

Ce rapport propose à la Commission permanente d'approuver un modèle-type de convention de partenariat pour la mise en place de panneaux trilingues d'information dans les châteaux, dans le cadre du projet INTERREG VI « Châteaux et Légendes » /

« Burgen und Legenden » porté par la Collectivité européenne d'Alsace, et d'approuver la signature de conventions particulières sur la base de ce modèle-type avec divers châteaux forts.

Contexte :

Le projet Interreg « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein », validé en Commission permanente du 8 décembre 2023, vise à promouvoir les châteaux forts du Rhin Supérieur afin de renouer avec l'histoire commune du territoire et de renforcer le sentiment d'appartenance à cette terre de châteaux.

Porté par la Collectivité européenne d'Alsace, le projet « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein » s'inscrit dans les orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace adoptées par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 21 février 2022.

Initié en décembre 2022 pour une durée de trois ans, il associe des partenaires alsaciens, allemands et suisses et repose sur un plan d'actions transfrontalières de quatre piliers :

1. Rechercher : identification du patrimoine (base de données des châteaux du Rhin Supérieur, fouilles archéologiques, colloques et collecte des mythes et légendes) ;
2. Animer : festival « Châteaux et Légendes » sous la direction artistique de John Howe, concours, exposition itinérante, modélisation 3D ;
3. Promouvoir : actions de communication et de valorisation touristiques (panneaux d'information, événements « vin et châteaux », supports de valorisation 3D,...) ;
4. Engager : actions de soutien au renouvellement du bénévolat (réseau de châteaux et animations scolaires).

L'accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace pour la mise en place d'une signalétique transfrontalière commune :

La Collectivité européenne d'Alsace propose aux propriétaires et/ou gestionnaires de ruines de châteaux forts d'Alsace un partenariat pour la valorisation de ce patrimoine très fréquenté par des publics locaux mais aussi étrangers.

Ce projet de signalétique se concrétise par l'installation de panneaux d'informations trilingues (français, allemand et anglais). Ils seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité européenne d'Alsace et mis à disposition des propriétaires (ou des gestionnaires) des ruines, à titre gratuit.

Les premiers panneaux pourraient être mis en place fin 2024.

Les conditions de ce partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et le propriétaire/gestionnaire, pour la création, l'installation et la gestion de panneaux de signalétique trilingues (français, allemand et anglais) sont fixées par la convention-type de partenariat jointe en annexe.

Ce rapport propose une première série de partenariats concernant les châteaux suivants :

1. Schoeneck : association « Cun Ulmer Grün »,
2. Bernstein : association « les Amis du Bernstein »,
3. Landsberg : groupement forestier du Landsberg,
4. Lutzelbourg et Rathsamhausen : association « Les Amis des Châteaux d'Ottrott »,
5. Ramstein : association « les Veilleurs du Ramstein »,
6. Guirbaden : association « Sauver le Guirbaden »,
7. Wildenstein : syndicat mixte du lac de Kruth-Wildenstein.

Des conventions particulières seront conclues avec ces partenaires sur la base du modèle de convention-type de partenariat soumis à votre approbation.

Pour mémoire, le budget total du projet « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein » est de 5 M € dont 60% financés par l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg Rhin Supérieur.

La Collectivité européenne d'Alsace, porteur du projet, y consacre un budget total de 620 000 € de 2023 à 2025.

L'ensemble des dépenses réelles s'élevant à un montant total de 1 013 698 € pour les 3 ans du projet est inscrit dans le budget de la politique châteaux forts et prévu sur le programme P258 sur les opérations P258O001, P258O002, P258O005, P258O016.

Le budget dédié à la signalétique des châteaux forts est valorisé à hauteur de 60% dans le cadre d'Interreg (dont valorisation des frais RH) et est réparti ainsi :

- 2024 : 45 000 € (graphisme, traduction et production de panneaux),
- 2025 : 30 000 € (traduction et production de panneaux).

FONCTIONNEMENT 2024

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P258	O001	P258E02	T95	(1348) 011-62268-11	4 320 €
Total					4 320 €

INVESTISSEMENT 2024

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P258	O001	P258E04	T94	(1344)21-2188-311	40 260 €
Total					40 260 €

Le présent rapport est soumis pour avis à la 6^{ème} commission Patrimoine et rayonnement alsacien, le 7 octobre 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le modèle de convention-type de partenariat destiné à la mise en place de panneaux d'information trilingues dans le cadre du projet Interreg « *Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein* », joint en annexe au présent rapport ;
- D'approuver les partenariats pour la mise en place de panneaux d'information trilingues, dans le cadre du projet Interreg « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein », avec l'association « Cun Ulmer Grün » (château du Schoeneck), avec l'association « les Amis du Bernstein » (château du Bernstein), avec le groupement forestier du Landsberg (château du Landsberg), avec l'association « Les Amis des Châteaux d'Ottrott » (châteaux du Lutzembourg et du Rathsamhausen), avec l'association « les Veilleurs du Ramstein » (château du Ramstein), avec l'association « Sauver le Guirbaden » (château du Guirbaden), avec le syndicat mixte du lac de Kruth-Wildenstein (château du Wildenstein) ;
- De m'autoriser à signer les conventions particulières avec les partenaires précités sur la base du modèle de convention-type de partenariat destiné à la mise en place de panneaux d'information trilingues dans le cadre du projet Interreg « Châteaux rhénans – Burgen am Oberrhein » joint en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.